

## **Cour d'appel de Douai, des juridictions engagées dans la lutte contre les violences conjugales !**

**Tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer : liste des principales communes du ressort**

*BERCK-SUR-MER*

*BOULOGNE-SUR-MER*

*CALAIS*

*DESVRES*

*ETAPLES*

*GUINES*

*HUCQUELIERS*

*LE PARCQ*

*LE PORTEL*

*MARQUISE*

*MONTREUIL*

*OUTREAU*

*SAMER*

### **Plusieurs actions de lutte contre les violences intrafamiliales sont mises en œuvre par le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer et ses partenaires :**

- Stage d'éducation à la lutte contre les violences au sein du couple – ASEJ 62
- Accompagnement de l'auteur de violences conjugales avec éloignement – Foyer Blanzly Pourre et Service La Métaphore
- Convention Préfecture du Pas-de-Calais / Union nationale des taxis – Facilitation de la mobilité des victimes de violences conjugales
- Mise en place d'un circuit unique de signalement des violences conjugales interne à la juridiction

Parallèlement, le dispositif d'accompagnement de l'auteur de violences conjugales avec éloignement par l'association La Métaphore propose 10 places en appartements diffus partagés situés à Guines et à Calais. L'accompagnement inclut une rencontre en binôme quelques jours après l'arrivée pour évoquer le récit des violences, un entretien quelques semaines plus tard pour effectuer un bilan de l'accueil, et une à trois actions hebdomadaires de suivi éducatif et psychologique, individuel et en groupe.

### **Points Contacts :**

- Intervenant Social en Gendarmerie – Compagnie de Gendarmerie de Boulogne sur Mer :  
06 20 13 16 43
- Intervenant Social en Commissariat- Commissariat de Boulogne sur Mer :  
03 21 99 48 77
- Association France Victimes 62 : Prise de rendez-vous au 03-21-71-62-00, par mail [contact@francevictimes62.fr](mailto:contact@francevictimes62.fr) ou via le formulaire de contact se trouvant sur le site internet: [www.francevictimes62.fr](http://www.francevictimes62.fr) : des lieux de permanence se situent à proximité de votre domicile.